

**NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020****Mairie de CULHAT**

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie.culhat@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

BUDGET PRINCIPAL**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **95 336,41 €**.

Dépenses de fonctionnement par chapitre – année 2020

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **653 919,28 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2020
011 – Charges à caractère général	222 806,21 €
012 – Charges de Personnel	299 597,65 €
65 – Autres charges de gestion courante	118 539,62 €
66 – Charges financières	9 535,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 912,80 €
023- Virement à la section Investissement	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	528,00 €
TOTAL	653 919,28 €

Recettes de fonctionnement par chapitre – année 2020

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **749 255,69 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2020
013 – Atténuations de charges	8 849,92 €
70 – Produits des services	45 111,91 €
73 – Impôts et taxes	384 304,26 €
74 – Dotations et participations	225 118,95 €
75 – Autres produits de gestion courante	31 336,20 €
76 – Produits financiers	2,88 €
77 – Produits exceptionnels	352,25 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL 2020	695 076,37 €
002 – Résultat antérieur	54 179,32 €
TOTAL cumulé	749 255,69 €

Le chapitre 73 regroupe la plupart des recettes, la plus importante est celle de la fiscalité locale.
Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de – **91 132,37 €**.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **362 637,33 €**. Les principaux investissements de l'année 2020 ont été les suivants :

- Pavillon EHPAD/Ecole : 124 544,40 €
- Réfection ex-Petit Panier : 18 852,03 €
- Réfection appartements ex-Petit Panier (Maison Bien Être) : 14 124,49 €
- Matériel roulant : 11 060,00 €
- Matériel de bureau et informatique : 4 362,03 €
- Mobilier : 3 545,61 €
- Conformité réseau eaux pluviales : 1 648,32 €

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à **271 504,96 €** et concernent principalement :

- Excédents de fonctionnement : 117 454,80 €
- Subvention Pavillon EHPAD/Ecole : 60 947,00 €
- Taxe d'aménagement : 34 414,81 €
- FCTVA 2019 : 15 497,55 €
- Amendes de police : 7 500,00 €
- Subvention école numérique : 2 374,80 €
- Dépôts et cautionnements reçus : 150,00 €
- Opérations d'ordre : 528,00 €